



Le club de La Persévérante est une association sportive dirigée par des bénévoles.

Pour fonctionner et offrir à vos enfants une qualité de service et d'apprentissage de la gymnastique, elle a besoin de s'entourer de personnes compétentes et qualifiées.

Elle salarie donc deux de ses entraîneurs (Justine Martineau et Anthony Eveilleau) et fait appel à un prestataire (Norredine Serbouti) pour la baby gym. Les autres entraîneurs donnent de leur temps bénévolement pour le plaisir de vos enfants et bénéficient des formations fédérales offertes par l'association.

L'association est financée essentiellement par

- vos cotisations : 77% des produits sur la saison dernière
- des subventions, dont elle fait la demande chaque année (ville du Mans, canton, département...) 6.40% des produits
- le STAPS (convention) pour l'utilisation de notre matériel 3,17%
- les produits des animations organisées par le club

(Un bilan financier a été présenté lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2021)

C'est pourquoi, la cotisation demandée aux adhérents à l'inscription au club est primordiale et fait partie intégrante de la vie de l'association.

Rappelons enfin que la cotisation versée au titre de l'adhésion à une association n'est pas liée strictement à la consommation d'un service mais constitue une somme d'argent pour contribuer au fonctionnement de l'association. Elle marque l'adhésion au projet associatif.

Conscients que cette période d'épidémie, qui dure, est difficile pour chacun d'entre nous et suite à plusieurs demandes d'adhérents d'obtenir un dédommagement sur cette cotisation de l'année 2020/2021, nous vous proposons une

Réunion d'information

Vendredi 11 juin 2021 à 20h30

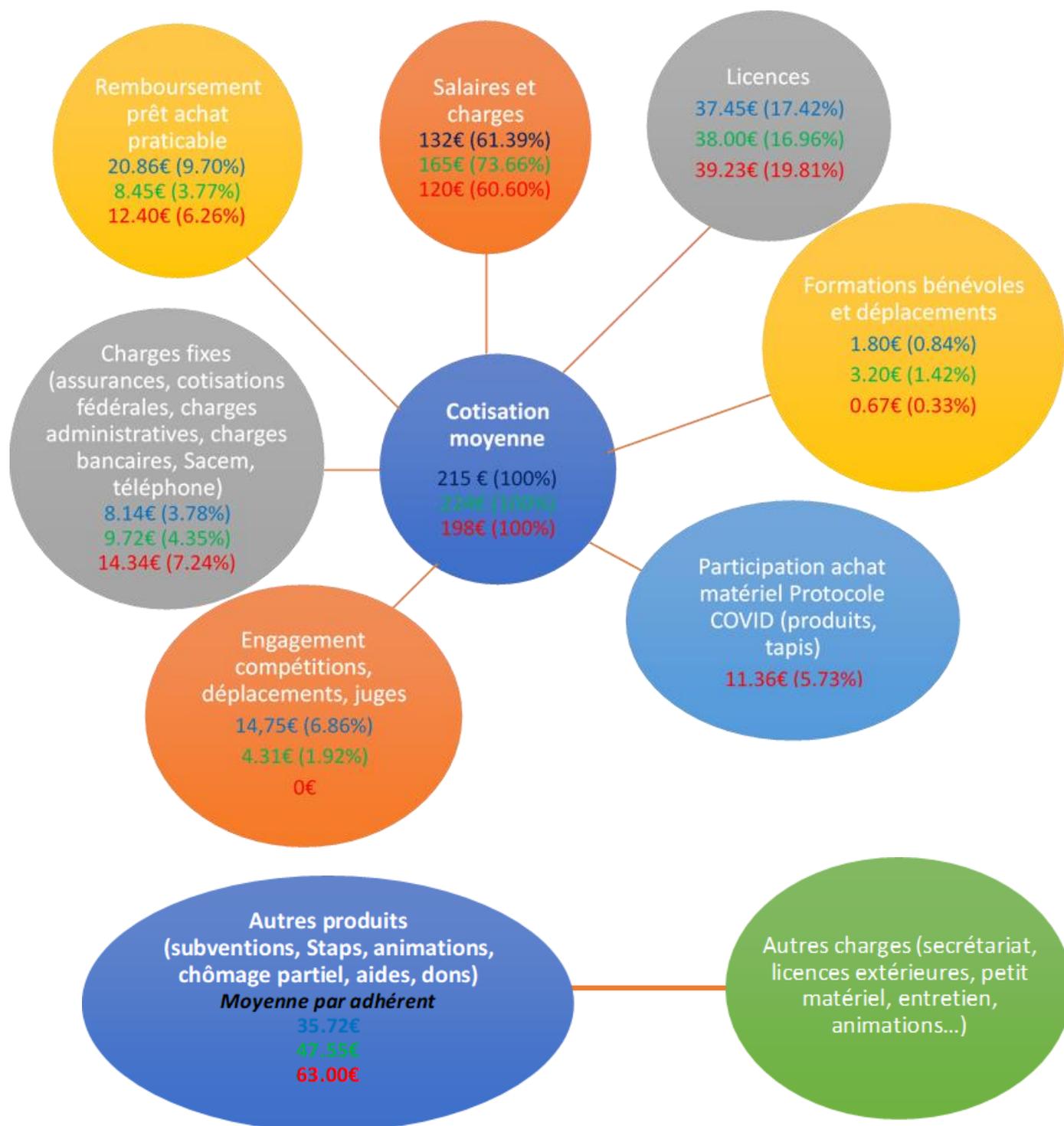
afin de pouvoir échanger ensemble de solutions qui pourraient être envisagées.

Une décision sera prise à l'issue de cette réunion.

(Un lien ZOOM vous sera envoyé prochainement par mail pour assister à cette réunion à distance)

Vous pouvez déjà nous faire part de vos idées en les envoyant à contact@laperseverante.fr.

A quoi sert la cotisation qui m'est demandée ?



Légende :

Le montant de la cotisation est une moyenne (montant total des cotisations perçues/nombre d'adhérents)

- Année 2018/2019
- Année 2019/2020
- Année 2020/2021 (les chiffres ne sont pas définitifs car l'année n'est pas terminée)

A vos idées !!!